AR CONTROLE DE LEGALITE : 031-213100035-20250925-2025_38-DE

en date du 25/09/2025 ; REFERENCE ACTE : 2025_38

COMMUNE d'AIGREFEUILLE 31280 AIGREFEUILLE

DÉL-2025-38-41

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS D'AIGREFEUILLE

Nombre de conseillers L'an deux mille vingt cinq En exercice : 15 le 15 septembre à 20 heures 30

Présents: 11 le Conseil Municipal de la Commune d'AIGREFEUILLE Votants: 14 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire Convocation du 10 septembre à la Mairie, sous la présidence de Christian ANDRÉ, Maire.

PRÉSENTS: MM. DELSOL Yannick, GENRE Pierre, IMART Thierry, LASFARGUES William, STURMEL

Philippe

Mmes: AFONSO Djemilla, CASANOVA Céline, DUCROS Lucie, MARCHOU Marie, POUPOT Mary

Secrétaire: POUPOT Mary

Absents excusés: PIGASSE Thomas procuration à STURMEL Philippe

PLACHOT Geneviève procuration à ANDRÉ Christian SEMENE Marie-Ange procuration à CASANOVA Céline Absent non excusé: COULON Florian pas de procuration

- <u>Objet : Cession des voiries du Lotissement communal du Clos de la Marelle au profit de</u> Toulouse Métropole

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'afin d'intégrer les voiries du Lotissement communal du Clos de la Marelle dans le domaine public communautaire, il est nécessaire pour la commune de céder à Toulouse Métropole les parcelles ZD377,378, 379, 356b, 356c à l'euro symbolique.

Le Maire,

Ouï cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- décide de céder les parcelles ZD377,378, 379, 356b, 356c à Toulouse Métropole à l'euro symbolique
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et document en relation avec cette opération selon les procédures en vigueur.

Votes pour: 14

Votes contre: 0

Abstentions: 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme à l'original. Certifié exécutoire compte tenu de :

la publication le 15 septembre 2025

Et de la réception en Préfecture

Le Maire,

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7; Téléphone: 05 62 73 57; Fax: 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant: http://www.telerecours.fr.